

Droits de la personne

Il est vrai que, lors du premier débat de deuxième lecture nous nous sommes demandés ce qui justifiait l'appellation de Centre international des droits de la personne et du développement démocratique puisque dans sa première version, l'essentiel du projet de loi semblait porter davantage sur les droits de la personne que sur le développement démocratique. Il est vrai que maintenant le Sénat a proposé un libellé plus étoffé en matière de développement démocratique. Je tiens simplement à dire qu'il y a là un certain danger et que je voudrais obtenir du gouvernement certaines assurances que nous n'allons pas chercher à imposer aux autres pays notre orthodoxie en matière de démocratie ou nous faire les apôtres fanatiques de nos valeurs démocratiques.

Bien entendu, il y en a certaines que je trouve inacceptables, hypocrites et déraisonnables. Nous venons tout juste de régler la question des Japonais. Il y a lieu de se demander si nous suivions la ligne pure et dure de la démocratie à l'époque où les Canadiens ont fait ce qu'ils ont fait aux Japonais durant la Seconde Guerre mondiale. Dans la mesure du possible, je souhaite obtenir du gouvernement des explications supplémentaires concernant cet amendement et des questions que je viens de soulever.

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Je n'ai que quelques mots à dire au sujet du Centre des droits de la personne, monsieur le Président. Il est heureux qu'il soit établi dans la ville de Montréal. J'étais député quand la Loi sur les mesures de guerre a été invoquée par le gouvernement libéral en 1970. Toutes les opérations ont été concentrées dans la province de Québec, évidemment, mais surtout à Montréal, la plus grande ville québécoise. L'application de la Loi sur les mesures de guerre a naturellement suspendu tous les droits, individuels et autres.

Vous vous souvenez sans doute, monsieur le Président, que cette loi a été invoquée par un gouvernement libéral, avec l'appui du parti progressiste conservateur. Je suis l'un des 16 députés qui ont voté contre l'application de cette loi. Fait très intéressant, quelques années plus tard, au cours d'une importante émission de télévision, l'honorable Robert Stanfield a déclaré qu'il avait commis la plus grande erreur de sa carrière politique quand il avait appuyé la mise en vigueur de cette loi.

Il y aura bientôt 18 ans que ces événements ont eu lieu, et il est intéressant de noter que le Centre aura son siège dans la ville de Montréal. D'autres raisons que les événements survenus dans la province de Québec en 1970 font qu'il est important d'avoir un centre comme celui-là. L'autre jour, nous avons présenté des excuses aux Nippo-Canadiens et réparé les torts que nous leur avons causés au cours de la Seconde Guerre mondiale. Comme le disait mon ami le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est, il y a une foule d'autres exemples de discrimination non seulement à l'étranger, mais aussi à dans notre pays. Je pense en particulier à la taxe de capitation imposée aux Chinois.

Je pense aux mesures discriminatoires prises contre les Canadiens d'origine ukrainienne, il y a de nombreuses années. Un grand nombre de ces Ukrainiens habitent ma province, la Saskatchewan. Je pourrais retracer dans l'histoire de notre grand pays de nombreux exemples de discrimination et de violation des droits de la personne.

Je trouve symbolique que le Centre soit institué en partie parce que les mesures de guerre ont été invoquées en 1970. Qu'il soit situé dans la ville de Montréal est un fait à noter.

● (1700)

M. Prud'homme: J'ai déclaré que, à propos de la Loi sur les mesures de guerre, chaque fois qu'on négligerait de citer les faits exacts, je demanderais à prendre la parole à la Chambre.

Mon collègue y était, comme moi, et bon nombre des députés avaient voté en faveur de la mesure à la lumière des renseignements dont nous disposions tous à l'époque. Au cas où le parti serait plus vertueux que ne le sont ses membres, je tiens à rappeler à notre ami que certains de ses collègues néo-démocrates avaient voté en faveur de cette mesure. Je sais que nous sommes à la veille d'élections et que mon collègue est un excellent ami; d'ailleurs, je ne voudrais pas trop en profiter dans le système parlementaire. Je ne voudrais pas que des Québécois...

[Français]

... les Québécois et les Québécoises, de croire que le Nouveau parti démocratique était si vertueux puisque plusieurs des députés du Nouveau parti démocratique ont aussi voté pour la Loi sur les mesures de guerre. Je comprends que peut-être il y a un événement qui s'en vient et qu'ils voudraient combattre comme grands défenseurs de la vertu, de la moralité et de toutes les autres belles institutions... Eh bien, je lui dis que plusieurs de ses collègues, à l'époque, avec les renseignements qu'ils avaient, ont voté pour la Loi sur les mesures de guerre. Je ne veux pas faire un débat sur la Loi sur les mesures de guerre... S'il le veut, je le ferai, mais j'ai déjà eu l'occasion de participer à ce débat et j'avais dit combien je regrettais ces événements, combien, moi, je passais le reste de mes jours à dire que si nous avons fait une injustice, nous nous en excusons, mais je pense qu'on pourrait mettre fin au débat en participant plus sur ce qui vient de se passer et non pas en ouvrant un débat qui pourrait être plus long, et ailleurs qu'ici.

[Traduction]

M. Nystrom: Je réponds, monsieur le Président, que je ne cherchais pas à induire la Chambre en erreur.

[Français]

... quand j'ai dit que j'étais un des 16 députés qui ont voté contre l'invocation de la Loi sur les mesures de guerre. Il y avait dans ce temps-là 23 députés néo-démocrates qui faisaient partie du caucus. Il y avait 20 députés qui ont voté, 16 qui ont voté contre, 4 qui ont voté pour. Il y avait un député d'Ontario qui a voté pour, trois députés de Colombie-Britannique qui ont voté pour. Mais, comme je l'ai dit, j'étais un des 16 qui ont voté contre l'invocation de cette loi terrible dans notre pays, il y a 18 ans, et c'était la forte majorité des députés du caucus du NPD.

[Traduction]

J'étais passablement fier d'être du nombre de ces 16 députés qui se sont levés à ce moment-là. Je vous assure que la partie n'avait pas été facile. Les sondages d'opinion de l'époque révélaient que la grande majorité des Canadiens croyaient que le premier ministre avait eu les faits exacts et qu'il avait pris la décision qu'il fallait. Je me souviens d'amis, d'associés et de partisans chez le grand public, qui, dans bien des cas, n'arrivaient pas à comprendre pourquoi nous avons voté en ce sens.